

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/YOMONI-VIE.html>



Versement minimum à l'entrée : 1 000 Euros

YOMONI VIE

- Assurance-vie -



Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2017

Copyright © Guide épargne 2021 - Tous droits réservés

Yomoni Vie est un contrat d'assurance-vie multisupport lancé en 2015. Assuré auprès de Suravenir, ce contrat fait la part belle aux ETF (trackers).

Yomoni

La gestion de fortune pour tous. C'est leur credo. Sauf que nous ne sommes évidemment pas fortunés, mais au moins nos avoirs seront gérés de la même manière... Yomoni est un service d'épargne en ligne, qui a pour ambition de libérer l'épargne des français, en proposant à tous, des solutions jusqu'ici réservées aux plus riches. C'est ainsi que se présente Yomoni.

Yomoni fait partie de ces nouvelles sociétés de gestion de portefeuilles proposant aux investisseurs l'accès aux méthodes de gestion les plus récentes, selon un profil de risque établi, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de robots. En dehors de la gestion de portefeuilles pure et dure, Yomoni propose également un contrat d'assurance-vie assez singulier, suffisamment pour figurer dans notre guide.

Yomoni Vie

Accessible à partir de 1.000Euros, ce contrat est peu commun : il propose un mode de gestion orienté à 100% autour des trackers (ETF).

Mode de gestion : Mandat arbitrage

- Contrat orienté ETF uniquement dans le cadre du mandat arbitrage
De par sa structure même, ce contrat ne conviendra pas aux épargnants souhaitant limiter leur prise de risque au strict minimum. Yomoni Vie propose deux modes de gestion : le classique gestion libre et le mandat arbitrage.

Ce dernier mode de gestion semble être à nos yeux le seul attractif pour ce contrat. Le mode de gestion libre ne proposant pas l'accès aux ETF et ne propose que 18 unités de compte.

- Mandat arbitrage : profils de gestion proposés. Le niveau de risque du profil est déterminé par le poids des ETF/fonds indiciels à fort niveau de risque dans l'allocation (actions, obligataires hors souverain OCDE, matières premières) et des ETF/fonds indiciels jugés moins exposés en terme de risque (monétaires, obligataires souverain OCDE).

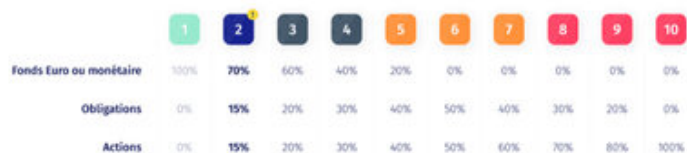
Plus l'allocation en actifs à fort niveau de risque est élevée, plus l'objectif de performance et le risque de perte sont importants. L'allocation en actifs à fort niveau de risque pourra évoluer en fonction de deux facteurs : les conditions de marché et la performance récente de l'allocation.

- Frais de gestion : 1.30% annuels pour le mandat arbitrage

Les frais de gestion se décomposent ainsi :

- Frais de gestion du contrat d'assurance-vie : 0,6% par an (destiné à Suravenir)
- Frais de gestion du mandat d'arbitrage : 0,7% par an (destiné à Yomoni)

Profils d'allocation d'actifs Yomoni



Allocations sur les différents profils Yomoni Â© Yomoni

Attention : depuis le 10/09/2020 il n'est plus possible de souscrire à une assurance-vie P1 (100% en fonds euros). Depuis le 18 mai 2021, le profil P2 n'est plus accessible en souscription non plus. Les épargnants ayant opté pour ces profils, avant ces dates, peuvent toujours continuer à en bénéficier.

Performances historiques des profils de gestion



Rendements par profil de gestion depuis le lancement du contrat Â© Yomoni

Mode de gestion : gestion libre

Pour les épargnants souhaitant rester sur un contrat classique, Yomoni Vie sait également l'être : des frais de gestion de 0.60% sur les UC comme sur les fonds euros.

- Fonds euros Suravenir Rendement : Le fonds euros est sans surprise, le contrat étant assuré par Suravenir. Ce fonds euros reste très classique également. Nous pourrions regretter l'absence d'un fonds euros immobilier ou de SCPI proposées sur ce contrat. Un manque qui pourrait bien nuire à son succès, tant l'appétit des épargnants est fort en ce moment pour ce type de support.

Yonomi Vie, et vous en pensez quoi ?

Notre avis : pour les investisseurs souhaitant miser sur les ETF, Yomoni Vie est sans conteste un contrat qu'il convient d'étudier. Pas de surprise sur les frais, car c'est du all-inclusive pour les frais avec le mandat arbitrage, il faut compter tout de même 1.60%, cela a le mérite d'être clair. Néanmoins, c'est du tout ou rien. En dehors du mandat arbitrage, point d'accès aux ETF, c'est un contrat classique, sans plus. D'autres contrats sont ouverts aux ETF et permettent tout autant un mode de gestion libre. A suivre tout de même...